

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2011

Original : français

Lettre datée du 23 juin 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration présidentielle du 19 juin 2010 (S/PRST/2010/11) dans laquelle le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter dans les 12 mois un rapport de suivi faisant le point sur la suite donnée aux recommandations qui figuraient dans son rapport de 2004 (S/2004/616) et d'envisager dans ce contexte les mesures additionnelles à prendre pour favoriser l'instauration de l'état de droit dans les situations de conflit et d'après conflit.

Une étude externe de l'architecture de l'Organisation des Nations Unies relative au renforcement de l'état de droit est actuellement en cours. Par ailleurs, ainsi que je l'ai indiqué dans ma lettre du 18 février 2011 (A/65/747-S/2011/85), le suivi à donner aux conclusions de l'étude indépendante des moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles est actuellement à l'examen. Ces examens auront une influence sur l'étude complète des progrès accomplis depuis 2004 et l'élaboration de propositions concernant l'orientation future des activités de l'Organisation dans ce domaine essentiel.

Afin de fournir au Conseil de sécurité une étude plus complète de tous les éléments mentionnés dans la déclaration présidentielle du 29 juin 2010, je compte soumettre mon rapport au Conseil de sécurité le 1er novembre 2011 au plus tard. Je vous serais donc reconnaissant de repousser la date de présentation de ce rapport.

Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-39420 (F) 290611 290611



